



Réunion du Conseil d'Administration

- Samedi 30 Mai 2020 -

Membres élus présents	BERTRAND Alain, BOISSIERE Daniel, BONNIN Elodie, COURTOIS Hervé, GALLOCCHIO Joël, GUIRAUD Philippe, LALLEMAND Thibault, LAURENT Christel, LINARD Stéphane, MACCOTTA Robert, PARIS Jérôme, PERROUX Philippe, TAURIN Jean, WOLFF Ludovic.
Membres élus absents	DELHALLE Géraldine, FAUCHERE Marie-Annick.
Membres élus excusés	DIZIER Sévérine.
Membre honoraire Excusé	SERRADELL Michel.
Salariés présents	AMO Thomas, CAMACHO Soledad, GERARD Franck, QUENETTE Nicolas.
Invités Absents	VILLENEUVE Lionel.

1/ INFORMATIONS

Le Président de la ligue remercie tous les membres présents à ce premier CA en visioconférence.

Bénévoles et violences :

Madame la Ministre des sports a annoncé la mise en place dès 2021 du contrôle d'honorabilité des bénévoles encadrants dans les associations sportives.

Référents raids :

La fédération est en train de travailler sur les référents raids. Il y aura dès la saison prochaine des référents raids dans chaque ligue qui vaudront pour équivalent arbitre pour les clubs de raid (calcul pénalité d'officiel).

Pénalité d'arbitrage 2020 :

Présentation du président de la CRA :

Cette année, la pénalité d'arbitrage sera appliquée aux clubs n'ayant inscrits aucun arbitre pour la saison car cela avait été planifié bien avant le COVID 19.

Cependant, les clubs ayant fourni des arbitres qui devaient officier dans des manifestations qui ont été annulées suite au COVID 19 ne seront pas pénalisés.

ANS :

Depuis cette année, la gestion des dossiers ANS des clubs et CODEP incombe aux ligues.

Nous avons donc créé une commission ANS au sein de la ligue qui est composée de Daniel BOISSIERE, Philippe PERROUX et 2 licenciés au sein de la ligue.



Nous avons reçu 17 dossiers clubs (sur 91 clubs) et 3 dossiers CODEP (sur 4 CODEP). Aucun club raid n'a fait de demande. Certains ont présenté des dossiers très étayés, d'autres ont eu des difficultés pour compléter les dossiers. Un document pédagogique sera mis en place dès l'année prochaine.

La commission ANS a effectué 6 réunions téléphonées plus une réunion plénière pour traiter l'ensemble des dossiers.

L'enveloppe initiale a été répartie dans sa totalité.

La fédération doit statuer le 20 juin prochain.

Calendrier 2021 :

Un calendrier partagé avec les organisateurs va être mis en place afin que les organisateurs puissent se positionner en amont de la réunion annuelle organisée à cet effet.

En cas de doublon, les organisateurs concernés pourront dans un premier temps se contacter entre eux. En dernier recours un arbitrage sera effectué lors de la réunion des organisateurs.

2/ POINTS COVID 19 – POINT TRESORERIE

Point CODIV 19

Mme la Ministre des sports a annoncé que la reprise des compétitions sportives n'aurait pas lieu avant fin juillet.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, notre activité a été réduite.

L'ensemble de nos salariés ont été mis au chômage partiel à hauteur de 50 % depuis le 1^{er} avril. Le chômage partiel sera appliqué jusqu'à fin juillet.

La fédération va faire paraître fin juin des recommandations pour la bonne pratique lors des compétitions, tout comme elle l'avait fait sur une newsletter pour la reprise des entraînements. Pour le reste, la fédération n'a pas plus de prérogatives que l'Etat (ministère de la santé et des sports).

Le Président du club des Chameaux de Béziers a adressé un courrier au Président de la ligue manifestant son incompréhension suite au PV fédéral sur lequel il est inscrit qu'aucun remboursement de licence ne sera effectué.

Daniel BOISSIERE précise que le coût de la licence comporte 3 éléments :

- Une part fédérale : pour 2021, elle n'a pas encore été votée. Elle sera votée lors de la prochaine AG fédérale en septembre prochain par les représentants de clubs.
- Une part ligue : pour 2021, elle a été votée par l'AG en 2020, la part ligue n'a pas augmentée depuis plusieurs années.
- Une part club : libre à chaque club.

Nous avons fait suivre le courrier du CNOSF sur lequel il est mentionné qu'une licence n'est pas un échange de prestation mais une adhésion à une association, à un système, à une fédération ; c'est une contribution.

Tout ce qui est « taxe » : demande de licence manifestation, droits d'organisation, pass compétition n'est payé que si la manifestation a lieu (ceux qui avaient payé la licence manifestation et ont annulé leur épreuve ont été remboursés).

Pendant la période de crise sanitaire liée au COVID 19, la ligue a continué à travailler.



Certains clubs vont être en souffrance du fait qu'ils ne vont pas avoir d'entrées, bien que les licences ont été prises avant le COVID 19 mais ils n'auront pas non plus de dépenses (sauf les clubs ayant des salariés).

Les membres du CA sont favorables à ce que la ligue aide les clubs.

Il ressort d'une enquête nationale auprès des clubs est une grosse perte des partenaires privés.

Le Président nomme une commission de travail d'aide aux clubs qui sera composée de lui-même, Jean, Soledad et Thomas.

Jérôme PARIS annonce qu'il a déjà commencé à travailler avec Thomas sur une éventuelle aide pour les organisateurs d'épreuves ayant dû annuler sur la période COVID. Il précise qu'ils sont partis du postulat que ce qui va le plus impacter les clubs sera le manque à gagner des organisations annulées plutôt qu'une activité réduite. Pour l'instant ils se sont orientés sur une aide en faveur des clubs organisateurs visant à réduire les charges pour leur manifestation 2021. Toutefois il précise que ce n'est qu'une ébauche et que le groupe de travail ainsi que les discussions en BE/CA permettront d'affiner les orientations et d'arbitrer les choix à faire.

Le travail commencé sera finalisé en fin de saison et la diffusion auprès des clubs ne se fera que lorsque nous aurons la certitude de la reprise de l'activité et une vision plus claire de l'impact de la crise sanitaire.

Le président fera un courrier à l'intention des clubs.

Point trésorerie

Le Trésorier a travaillé sur le budget 2020 et a fait un point comparatif au 30 juin 2019 et une estimation au 30 juin 2020.

Au niveau des charges au 30 juin 2019 nous avons atteint 56 % du réalisé par rapport au budget prévisionnel. Nous serons à environ 46 % pour l'année 2020.

Au niveau des produits, nous étions à 65 % au 30 juin 2019 et serons à environ 48 % au 30 juin 2020.

Soit une estimation d'un déficit des produits de près de 40 000 € en rapport à l'annulation des manifestations jusqu'à fin juillet (part ligue uniquement).

Les charges sont moins importantes.

3/ POUR VALIDATION : CAHIER DES CHARGES LABEL REGIONAL

Un cahier des charges Label Régional est validé.

Le cahier des charges label régional sera diffusé en juin pour une mise en œuvre en 2021.

Triathlon des Roses :

Philippe PERROUX demande des précisions au sujet de la convention avec la fondation ARC, organisatrice du Triathlon des Roses.

Daniel BOISSIERE précise qu'une convention est en cours.

Cette manifestation est à traiter à part des autres manifestations compte tenu du caractère particulier de cette organisation caritative.



Le trésorier est chargé de chiffrer la mise à disposition du CTL lors de cette manifestation.

4/ POUR VALIDATION : PROJET IMMERSIVE-ROOM LA GRANDE MOTTE TRIATHLON

La fédération a présenté il y a quelques mois le projet "Triathlon immersive-room" destiné aux clubs. Cet appel à projet a été prolongé jusqu'au 30 septembre. 5 clubs seront retenus cette année par la fédération avec le souhait de renouveler ce projet tous les ans.

Ce projet national s'inscrit dans la continuité des précédents appels à projets "citoyenneté". Il a pour principal objectif de faciliter l'accès à la pratique sportive des publics qui en sont le plus éloignés, plus particulièrement pour la pratique du vélo.

En pratique, il s'agit de mettre à contribution les meilleurs outils technologiques (home-trainer et applis dédiées) dans le domaine des pratiques connectées, pour permettre à un large panel de pratiquants de s'immerger de façon virtuelle dans des parcours de découverte, des entraînements vélo, etc.

Une convention tripartite (fédération, ligue régionale et club expérimentateur) devra être signée.

Le club « La Grande Motte Triathlon », s'est porté candidat pour ce projet.

Les membres du CA sont favorables à l'unanimité pour le projet du club de la Grande Motte.

Thomas est chargé de finaliser le dossier avec la fédération.

La fédération procédera par la suite à la validation de 5 projets clubs au niveau national.

5/ POUR VALIDATION : PROCEDURE ET FICHE EMPRUNT FOURGON LIGUE (BALMA ET SETE)

Jean TAURIN et Robert MACCOTTA ont travaillé sur la procédure et la fiche d'emprunt des fourgons de la ligue lors des manifestations.

La fiche de prêt consiste à compléter les informations sur la manifestation et les personnes susceptibles d'être amenées à le conduire (2 maximum) ainsi qu'un état des lieux du véhicule au moment du départ et au moment du retour du véhicule.

Une fiche identique sera établie pour le fourgon de l'antenne de Sète sauf pour la carrosserie, compte tenu de son état actuel.

La procédure pour le prêt du véhicule reprend les conditions de réservation, de retrait et restitution du véhicule, d'assurances, et des engagements à respecter.

Un chèque de caution de 2 000 € sera demandé à l'organisateur.

En termes d'assurance, 2 choix sont proposés aux membres du CA :

- Soit l'emprunteur assure lui-même le véhicule



- Soit l'assurance de la ligue fait foi

Après vote des membres du CA, 4 membres votent pour les 2 possibilités d'assurance, 9 membres votent pour la deuxième option et 1 membre s'abstient.

Le deuxième choix sera donc appliqué : l'assurance de la ligue sera utilisée.

Ces 2 documents sont validés pour mise en application immédiate.

Le trésorier est chargé de prendre contact avec notre assureur pour avoir des précisions et informer les personnes qui le prendront mais aussi pour modifier le contrat d'assurance du fourgon de Sète qui est actuellement assuré en tous risques et l'assurer au minimum + bris de glace.

Actuellement le nouveau fourgon de l'antenne de Balma est stationné chez Jean en attendant de trouver une autre solution.

Celui-ci ne peut pas être stationné à l'intérieur du CROS à Balma comme initialement prévu car le fourgon que nous venons d'acheter est un fourgon allongé, compte tenu de ses dimensions il est impossible d'accéder à la cour du CROS.

Une location est à envisager pour pouvoir le stationner dans un lieu sûr.

6/ POUR VALIDATION : PROLONGATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Nicolas QUENETTE est en apprentissage chez nous depuis le mois de septembre 2019.

Pendant la période de confinement la partie marketing n'a pu être réalisée et des missions de représentation sur des épreuves n'ont pu être faites. Des communications Facebook et Instagram ont été effectuées.

Le 19 mai Daniel BOISSIERE et Jean TAURIN ont fait un point avec les enseignants de Nicolas. Des axes de formations ont été mis en place.

Nicolas met en place un projet de course virtuelle (virtual triathlon race)

Un nouveau point doit être fait avec ses enseignants la deuxième semaine de juillet. Daniel propose aux membres du CA de prendre la décision de prolonger ou pas la deuxième année après ce point avec les enseignants.

7/ POUR VALIDATION : NOUVELLE ORGANISATION SALARIES ET APPEL A CANDIDATURE CTL

Candidature CTL :

Il y a 2 mois, Franck GERARD a annoncé sa démission au poste de CTL.

Daniel BOISSIERE remercie Franck GERARD pour le travail remarquable qu'il a accompli au sein de la ligue en tant que CTL.

Un appel à candidature a été fait pour ce poste de CTL basé sur Balma.



Sur 8 candidatures reçues, 4 ne correspondaient pas en totalité par rapport à notre demande. 4 candidats sont retenus pour un entretien qui se fera en présence de Daniel BOISSIERE Thomas AMO et Jean TAURIN ou Philippe PERROUX.

Nouvelle organisation salariés :

Un organigramme avec une restructuration des salariés a été fait par le BE.

Après de longs débats, il apparaît nécessaire de prolonger les échanges autour de ce sujet.

Ce point sur la nouvelle organisation salariés n'est pas voté, il fera l'objet du prochain CA de ligue et ce sera l'unique point à l'ordre du jour. Ce CA se fera sans la présence des salariés.

Philippe PERROUX rappelle que nous devons voter un point lié à l'augmentation du SMC au 1^{er} janvier 2020.

Le Président propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour du CA du 20 juin.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Le prochain C.A. de la ligue se tiendra physiquement le 20 juin à Carcassonne.

La réunion se termine à 12h30.

Daniel BOISSIERE
Président

Jérôme PARIS
Vice-Président

Philippe GUIRAUD
Secrétaire